



PARCOURS SANS OBSTACLES

- Chaque corridor de circulation menant aux casiers, aux toilettes, aux douches, aux cabines d'habillages accessibles, doit avoir une largeur libre minimale de 92 cm.

Prévoir quelques aires de manœuvre de 1,5 m x 1,5 m.

PORTES

- Si un seuil de porte a une hauteur supérieure à 1,3 cm, il doit être biseauté. Le biseau doit alors suivre les critères :
 1. Largeur libre comprise entre 87 et 92 cm;
 2. Pente d'au plus 1:12 (8 %);
 3. Seuil d'au plus 1,3 cm;
 4. Surface antidérapante, bande de couleur et texture contrastante en haut et en bas de la rampe.
- La largeur libre d'une porte donnant accès à une salle accessible doit être d'au moins 80 cm.
- Devant chaque porte, on doit avoir un espace d'au moins 1,5 m sur 1,5 m.
- La porte doit s'ouvrir vers l'extérieur de la salle de toilette, à moins que cette dernière offre un espace de manoeuvre libre d'une grandeur de 1,5 m de diamètre à l'intérieur du vestiaire lorsque la porte est en position ouverte vers l'intérieur.

- Si la porte est équipée d'un ferme porte, il doit être réglé de façon à pouvoir ouvrir en exerçant sur la poignée une poussée de 38 N pour les portes donnant vers l'extérieur ou de 22 N pour les portes intérieures.
- La poignée de la porte doit être à levier ou à anse et se situer entre 90 cm et 1 m du sol.
- Le dispositif de verrouillage doit pouvoir être utilisé avec le poing et installé entre 90 cm et 1 m du sol.

CASIERS

- Loquet à une hauteur comprise entre 90 cm et 1 m du sol.
- Espace de manœuvre d'au moins 1,2 m x 1,2 m devant le casier.
- Si pas de casier, installer quelques crochets portemanteau à une hauteur maximale de 1,2 m.

CABINE D'HABILLAGE

- Espace de manœuvre d'au moins 1,5 m x 1,5 m devant la cabine d'habillage.
- Si un seuil de porte a une hauteur supérieure à 1,3 cm, il doit être biseauté. Le biseau doit alors suivre les critères :
 1. Largeur libre comprise entre 87 et 92 cm;
 2. Pente d'au plus 1:12 (8 %);
 3. Seuil d'au plus 1,3 cm;
 4. Surface antidérapante, bande de couleur et texture contrastante en haut et en bas de la rampe.

- La largeur libre de la porte doit être d'au moins 80 cm.
- La porte doit s'ouvrir vers l'extérieur de la cabine, à moins que cette dernière offre un espace de manoeuvre libre d'une grandeur de 1,2 m de diamètre à l'intérieur de la cabine lorsque la porte est en position ouverte vers l'intérieur.
- La poignée de la porte doit être à levier ou à anse et se situer entre 90 cm et 1 m du sol.
- Le dispositif de verrouillage doit pouvoir être utilisé avec le poing et installé entre 90 cm et 1 m du sol.
- Le crochet portemanteau doit être installé à une hauteur maximale de 1,2 m.
- La hauteur du banc doit être située entre 40 cm et 46 cm.
- La superficie de la cabine doit être d'au moins 1,5 m x 1,5 m et il doit y avoir un espace de manoeuvre d'au moins 1,2 m x 1,2 m à l'intérieur.
- Le bas du miroir doit être à une hauteur maximale de 1 m du sol ou être incliné et ajustable par rapport à la verticale.

CABINE DE DOUCHE

- Aire dégagée de 90 cm devant la douche et sur toute sa longueur.
- La superficie minimale de la douche doit être de 90 cm de profondeur sur 1,5 m de largeur.
- Seuil de la douche à une hauteur maximale de 1,3 cm par rapport au revêtement de plancher. Le biseau doit avoir une pente d'au plus 1:12 (8 %).
- Robinetterie à levier.
- Douche-téléphone installée à 1,2 m de hauteur, a tuyau flexible d'au moins 1,8 m de longueur.
- Nous recommandons d'installer un siège rétractable ou fixe, d'au moins 45 cm de largeur sur 40 cm de profondeur, fixé à 45 cm au-dessus du plancher, pouvant supporter une charge de 130 kg.

BARRE D'APPUI

- Longue de 90 cm.
- D'un diamètre de 3 cm à 4 cm.
- Espace de 3,5 cm à 4,5 cm entre la barre et la paroi à laquelle elle est fixée.
- Fixée horizontalement sur le mur opposé à l'entrée à une hauteur comprise entre 70 cm et 80 cm du sol.
- Extrémité de la barre à au moins 30 cm du mur ou se situe le banc de transfert.
- Nous suggérons une seconde barre d'appui verticale à l'entrée de la cabine de douche, du côté du siège de la douche et à une hauteur comprise entre 70 cm et 80 cm du sol.

ACCESSOIRES

- Les accessoires devant être à portée de la main doivent se situer à moins de 1,2 m de haut (distributeur de papier, de savon, interrupteurs, crochets etc.).
- Le bas du miroir doit être à une hauteur maximale de 1 m du sol ou être incliné et ajustable par rapport à la verticale.